

**REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PLAYMO, LE FOOT ET MOI
DU 26 mai au 10 juin 2018**

ARTICLE 1

La société PLAYMOBIL France, sise ZAC du Bois Chaland, 12 rue des Pyrénées, CS 80338 - 91029 LISSES, organise un jeu-concours intitulé « PLAYMO, LE FOOT ET MOI » se déroulant du 26 mai au 10 juin 2018 inclus. Ce jeu-concours est ouvert à tout public résidant en France métropolitaine durant toute la durée du jeu-concours.

ARTICLE 2

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert au grand public résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de PLAYMOBIL France et des membres de leur famille du 26 mai au 10 juin 2018 inclus.

ARTICLE 3

Chaque personne peut participer au jeu « PLAYMO, LE FOOT ET MOI » se déroulant du 26 mai au 10 juin 2018 minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi). Les lots des gagnants leur seront envoyés à l'adresse postale, exclusivement située en France métropolitaine, qu'ils indiqueront.

Modalités de participation du jeu-concours « PLAYMO, LE FOOT ET MOI » :

- Les participants font une photo qui illustre leur passion du foot (en mode selfie, photo de groupe, avec une ou plusieurs figurines Playmobil, selon leur imagination)
- Les participants postent cette photo sur le site dédié www.playmolefootetmoi.com
- En acceptant d'envoyer leurs photos sur le site dédié www.playmolefootetmoi.com, les participants concèdent le droit d'utilisation de cette photo à PLAYMOBIL France sur tous supports de diffusion
- Un participant ne peut poster qu'une seule photo durant toute la durée du jeu-concours
- Playmobil se réserve le droit de supprimer toute photo qui serait non conforme aux bonnes mœurs ou qui ne correspondrait pas aux valeurs de la marque : ces photos pourraient être supprimées par notre équipe de modération.
- Parmi toutes les photos reçues, et conformes aux critères de participation, 50 photos seront pré-sélectionnées par un jury d'enfants. Un tirage au sort parmi ces 50 photos désignera les 10 gagnants ; le premier tiré au sort sera le grand gagnant.
- Le grand gagnant remportera une figurine géante collector joueur de foot (non disponible sur le marché)

Les 9 autres remporteront un lot composé des boites suivantes :

- 9298 Stade de foot transportable FIFA - Russie 2018™
- 9508 Joueur de foot Argentin

9509	Joueur de foot Belge
9510	Joueur de foot Brésilien
9511	Joueur de foot Allemand
9512	Joueur de foot Anglais
9513	Joueur de foot Français
9515	Joueur de foot Mexicain
9516	Joueur de foot Portugais
9517	Joueur de foot Espagnol

Valeur totale de 100€ (prix public habituellement constaté)

- Les 10 gagnants seront informés par mail à l'adresse indiquée lors de leur participation. Leurs lots leur seront envoyés à l'adresse postale qu'ils indiqueront. Sans réponse de la part d'un gagnant 3 semaines après avoir été contactés, Playmobil se réserve le droit d'attribuer le lot concerné à un autre participant.

ARTICLE 4

PLAYMOBIL se charge d'envoyer les lots aux gagnants dans un délai de 10 semaines à compter du 10 juin 2018.

ARTICLE 5

En aucun cas les lots du jeu-concours ne pourront donner lieu à un échange contre espèces. Si un cadeau énoncé n'était pas ou plus disponible, il serait remplacé par un autre lot de même nature et de même valeur.

ARTICLE 6

Le seul fait de participer au jeu-concours PLAYMOBIL implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Par sa seule participation, chaque gagnant ou tuteur légal pour les mineurs, autorise l'utilisation de son nom et de sa photographie dans toutes les manifestations publi- promotionnelles liées au présent jeu-concours, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir à d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 7

En cas de force majeure ou en cas de raisons indépendantes de sa volonté, la société PLAYMOBIL France se réserve le droit d'avancer, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler une partie ou la totalité du jeu-concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD dépositaire du règlement et envoyé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

ARTICLE 8

Tout litige concernant l'interprétation et l'application du présent règlement sera tranché par un jury souverain composé de trois membres désignés par les organisateurs.

ARTICLE 9

Le fait de participer au jeu-concours « PLAYMO, LE FOOT ET MOI » implique l'entière acceptation et reconnaissance du présent règlement, qui a été déposé auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD. Ce règlement est disponible gratuitement sur demande écrite en mentionnant R (Règlement) à l'adresse de PLAYMOBIL France, ZAC du Bois Chaland, 12 rue des Pyrénées, CS 80338 - 91029 LISSES (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe)

ARTICLE 10

Sauf avis contraire clairement énoncé par les participants, leurs coordonnées seront inscrites dans les fichiers PLAYMOBIL marketing & commerciaux.

Conformément à la loi N°78-17 du 06/01/78 dite « Informatique et Liberté », les participants disposent d'un droit de consultation, de modification et de retrait de toutes données personnelles portées à la connaissance de PLAYMOBIL lors de la participation au jeu en écrivant à l'adresse indiquée dans l'article précédent.

Conformément à la loi du 17 mars 2014, dite loi "Hamon", la société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL, enregistrée sous le numéro 1773589 v 0. Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

ARTICLE 11

Une seule participation est tolérée. Chaque gagnant ayant participé sera averti personnellement de son succès et des modalités d'obtention de son gain par retour de mail à l'adresse indiquée lors de leur participation. Les participants accédant au moyen d'une ligne téléphonique facturée au temps passé peuvent demander le remboursement de leur connexion sur une base forfaitaire de 0,48 €. Il est convenu que tout autre accès s'effectuant sur une base forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Les demandes de remboursement de connexion sont à adresser sur papier libre à l'adresse postale de la société Playmobil France, 12 rue des Pyrénées ZAC du bois Chaland CS 80338 - 91029 LISSES CEDEX, et doivent être accompagnée comme preuve de :

- leur nom, prénom, adresse
- une photocopie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité (la même que celle de la demande sur papier), le nom du fournisseur d'accès et la description du forfait.
- une photocopie de facture téléphonique, de fournisseur d'accès à Internet, ou tout autre document authentifié indiquant clairement leur identité (la même que celle de la demande sur papier), ainsi que la date et l'heure de connexion.

Ces documents sont à adresser au plus tard 10 jours après réception de la facture émanant de l'opérateur de télécommunication. Les frais de participation seront remboursés sous forme de timbres postaux, à la seule discrétion de PLAYMOBIL. Cette demande de remboursement de connexion peut être également assortie d'une demande de remboursement du timbre qui a été nécessaire pour l'effectuer (au tarif lent en vigueur).

Extrait du règlement :

Jeu-Concours gratuit et sans obligation d'achat, ouvert du 26/05/2018 au 10/06/2018 inclus.

Le grand gagnant remportera une figurine géante collector joueur de foot (non disponible sur le marché)

Les 9 autres remporteront chacun les boites suivantes :

- 9298 Stade de foot transportable FIFA - Russie 2018™
- 9508 Joueur de foot Argentin
- 9509 Joueur de foot Belge
- 9510 Joueur de foot Brésilien
- 9511 Joueur de foot Allemand
- 9512 Joueur de foot Anglais
- 9513 Joueur de foot Français
- 9515 Joueur de foot Mexicain
- 9516 Joueur de foot Portugais
- 9517 Joueur de foot Espagnol

Valeur totale de 100€ (prix public habituellement constaté)

Conformément à la loi Informatique et Liberté, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de retrait de toutes données personnelles les concernant en écrivant à PLAYMOBIL France, Service Marketing, 12 rue des Pyrénées, ZAC du bois Chaland, CS 80338 - 91029 LISSES CEDEX. Le règlement complet, déposé auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD, peut être obtenu gratuitement en écrivant à PLAYMOBIL France, à l'adresse mentionnée ci-dessus en mentionnant R (Règlement) (timbre de demande de règlement et/ou de remboursement) remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe). Frais de connexion remboursés (le remboursement de leur connexion sur une base forfaitaire de 0,48 €.) sur demande écrite à l'adresse ci-dessus

* *Prix public habituellement constaté*

